

209C0703
FR0000054470-FS0285

19 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 19 mai 2009, Norges Bank (1) (Bankplassen 2, P.O Box 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), agissant pour le compte du fonds de pension Norwegian Government Pension Fund – Global a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 mai 2009, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, pour le compte dudit fonds, 4 712 642 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

(1) Banque Centrale de Norvège.

(2) Sur la base d'un capital de 93 902 434 actions représentant 119 183 931 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.